

A.D.A.C.

**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE
MAIRIE DE CHARTRETTES 77590 TELEPHONE 06 75 29 66 31**

CONVOCATION à L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ESPACE MULTICULTUREL DE CHARTRETTES

Mercredi 10 décembre 2025 à 20h00 salle du foyer

Chers adhérents,

Vos enfants ou vous mêmes participez aux activités de notre association. De ce fait, vous êtes Adhérent à l'A.D.A.C. - association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Une Assemblée Générale réunit une fois par an tous les membres de l'Association de plus de 16 ans. Les enfants plus jeunes sont représentés par l'un de leurs parents.

Lors de cette réunion, le rapport d'activité de l'année précédente ainsi que les comptes financiers vous seront présentés avec les actions de l'année suivante.

Un Conseil de 10 membres, élu chaque année par tiers, est chargé de l'Administration de l'A.D.A.C. C'est vous qui l'élisez lors de cette Assemblée Générale. Parmi ses membres, un bureau est constitué, comprenant un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier et leurs adjoints qui sont les membres exécutifs.

Le Conseil d'Administration souhaite vivement que vous profitiez de cette circonstance annuelle pour venir débattre avec nous du présent et de l'avenir.
Nous espérons vous compter parmi nous. Vos idées seront les bienvenues et nous pourrons aussi répondre à vos questions.

Si vous désirez nous rejoindre ou soutenir l'association, nous sommes à votre disposition au Conseil d'Administration.

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- Questions diverses

**Au cas où vous ne pourriez pas être présent, nous vous serions très reconnaissants de retourner le pouvoir ci-joint par courrier ou de le remettre au professeur, afin que le quorum soit atteint (1/4 des membres) à cette assemblée et puisse valablement délibérer.
En cas de défaut de quorum, nous vous convoquerons à une assemblée extra-ordinaire qui aura lieu à la suite immédiate de ce rdv dans les conditions de validité prévues par les statuts.**

Le conseil d'administration.